Les effets pervers des éoliennes.

Les éoliens, les électriciens, ne maîtrise pas leurs sujets, au détriment de la santé de la population, qui subit une altération de la biologie de tous les vivants. Les éoliennes ont une production de courant parallèle parasite, qui n'est pas capturée, qui fuite dans le maillage tellurique, c'est le COEUR des problèmes éoliens !!! En 1910, Élie Cartan, mettait en évidence les champs de torsions (spineur). Einstein en 1913, la physique quantique. Ils ne l'ont pas inventés, les ont identifiés. Ces champs de torsions accompagnent toujours des champs électromagnétiques naturels où artificiels. Il existe des champs de torsions GAUCHES (lévogyres) cdtG, et des champs de torsions DROITS (dextrogyre) cdtD. Sur le plan physique ces CDT, contrairement aux champs électromagnétiques (CEM), ne sont PAS ARRÊTÉS par les cages Faraday, ni par la DISTANCE. C'est une ignorance grossière coupable. Les CDT ont été étudiés par les physiciens russes Kozirev (académicien et astrophysicien), Anatoly Pavlenko. L'étude théorique de ces CDT, ceux-ci peuvent être enregistrés mais non identifiés avec des appareils électroniques traditionnels. Les russes ont démontrés, le pouvoir LÉTAL des cdtG, ils contrarient le bon fonctionnement de TOUS les ADN, de la planète. J'ai fait une expérience, à St Longis, avec 8 lapins sur un cdtG, sur une cheminée cosmo-tellurique et 8 autres, 12m plus loin, sur un cdtD, à proximité de deux antennes GSM. Après 25 j, les 8 lapins sur le cdtG étaient tous morts et les 8 autres bien vivants avec les même ondes aériennes. les antennes avaient les mises à la terre sur faille et veines d'eau. En France, Jean Uguen et Alexandre Rusanov font des recherches pour inverser les cdtG en cdtD, qui sont bénéfiques pour tous les ADN de la planète. Les éoliennes émettent une quantité énorme de cdtG, avec les pales en face du mât et du sol, qui s'incorporent au maillage tellurique, une association mortifère cdtG, CEM et infrasons en prime. Les prises de terre des éoliennes, antennes, matériels électriques, placées sans tenir compte de la géobiologie (endroit et inversion vrilles droites, ce qui est ignoré), ajoutent des cdtG et CEM au maillage tellurique, aucune DIMINUTION de nocivité avec la DISTANCE. TOUS les bâtiments traversés en sous-sol par une faille et ou veine d'eau, TOUS les occupants sont impactés avec des remontées verticales de cdtG. Conséquences ; stress, insomnie, bun-out, fibromyalgie, thyroïdites, pertes d'immunité, cancer... Avec les 3,4,5G, wi-fi etc... C'est un génocide latent, tous les problèmes de santé, le Pr. Dominique Belpomme, « le livre noir des ondes ». Aveuglement et mutisme, les enjeux financiers immenses sont uniquement pris en compte. Trop d'ignorance, de désinformations, sur les méfaits, les écolos et les politiciens veulent sauver la planète. Les anti-éoliens, antiondes, aussi, mais avec des humains et animaux en bonne santé et non en sursis. L'équilibre cosmo-tellurique est très déséquilibré, dû à une activité humaine insouciante, ignorante !!! Le comble, les prises de terre qui devraient enfouir les reliquats de CEM, émettent des cdtG que l'écorce terrestre rejette à l'expéditeur pour assainir son propre équilibre, nous sommes sur une chaise électrique !!! La fréquence de Schumann a disparue, pourtant indispensable à la vie terrestre. Les normes limites, sont archaïques, obsolètes, inhumaines. Les industriels veulent les remonter, les fédérations qui les établissent, sont aveugles où en conflits d'intérêts, les politicien(ne)s, les suivent !!! Aux USA, la FCC (Federal Commission

Communication), avait demandé une révision des directives de 1996. Faisant appel à des études de preuves scientifiques, humaines de dommages physiques causés par les radiations des nouvelles technologies, 1.700 dépôts, 11.000 pages évaluées par des pairs qui montrent des dommages cellulaires de l'ADN, infertilité, cancers, déficits cognitifs, cardiovasculaires, parmi un large éventail d'effets négatifs pour la santé.

Le directeur de la FCC, proche de la pension, nommé par Trump a tous mis à la corbeille disant que toutes les Fédérations sœurs n'étaient pas intervenues, que nous ne traitons pas avec les humains, seulement les fréquences !!!

Parfois on a l'impression, que beaucoup de politicien(ne)s s'inspirent et se rangent avec cette réflexion !!! Aux USA, les tribunaux entrent en scène, des Associations de Consommateurs attaque la FCC, pour des normes mettant en dangers la santé des consommateurs. En France, des actions contre des Ministres qui bafouent le PRINCIPE DE PRÉCAUTION.

Les éoliennes avec des dommages collatéraux considérables, ne contribuent pas à une réduction carbone, car plusieurs centrales aux gaz russes sont en projets avancés !!!

Autres scandales, les éoliennes émettent des nanoparticules d'huile, vernis d'isolations des câbles, des MÉTAUX LOURDS magnétisés, des terres rares radioactives des aimants. Les végétaux, potagers, captages d'eaux, les humains, les animaux sont impactés. Matthieu Davoli de ToxSeek international, a mis en évidence ces métaux lourds dans des analyses de cheveux humains et poils d'animaux !!! Le mal est aggravé, une augmentation du nombre d'électrosensibles et sensibilité aux infrasons.

Bruits, infrasons, paysages défigurés, pertes immobilières, distanciation insuffisante, « la face noire de la transition écologique » Fabian Bouglé.

Je suis radiesthésiste, vision à distance pour faire des bilans telluriques, sur photos satellites. Autodidacte de nature, j'essaie de comprendre l'origine de faits avérés, imposés par des actes irréfléchis, irresponsables, aux grosses conséquences !!! Avec ma compagne, nous avons intervenus (géo-acupuncture) en Belgique, en France bénévolement (Sainte-Pazanne, Allineuc, Saint-Longis, Puceul, Saffré, Puissieux, Brognon). Toujours la même détresse, insomnie, stress, burn-out, fibromyalgie, acouphènes, problèmes digestifs, cancers... Des failles C-T, veines d'eau très nocives, des cdtG impressionnants. Force est de constater qu'avec une nocivité galopante (x100 à 500 x pire en 10 ans), la vie sur terre devient caduque !!! Avec une publicité subliminale mensongère des éoliens, une désinformation, pour la transition énergétique, il serait temps d'écouter les victimes, les médecins soignants, les opposants, la face émergée de l'iceberg. La couche d'ozone + le tellurique, on brûle la chandelle (planète) par les deux bouts, avec trop d'électricité ingouvernable. Utopie, chimère, dogme, sans être irrévérencieux, c'est interpellant la mystification : naguère des manifestations violentes, ensuite créer un parti politique pour démanteler des centrales nucléaires, les remplacées par des éoliennes (radioactives) plus nocives, pour la population que les centrales, en augmentant l'emprunte carbone et instaurer une procédure D'ÉLECTRIFICATION de l'écorce terrestre. Un chauffage par le sol, plus d'évaporation (pluie), plus d'orages, de tornades !!!

La problématique niée des ondes ; des pigeons voyageurs désorientés qui s'égarent !!!

Des signes d'une évidence implacable, qui ne trompent plus!!! A méditer !!! Roger Nollet, Chimay. BE. (nolletr@hotmail.com)

-Pièces jointes :-

Observations Françoise Gaudy.pdf

Sujet: [INTERNET] Observations enquête publique projet éolien d'Ambernac

De: Marcel Puygrenier <marcel.puygrenier@gmail.com>

Date: 11/03/2023 12:32

Pour: pref-eolien-ambernac@charente.gouv.fr

Bonjour, veuillez trouver en pièce-jointe les observations de Madame Françoise Gaudy.

Avec tous mes remerciements

Marcel Puygrenier

30 octets

NOM Gaudy	Prénom Françoise
ADRESSEZ Novilve Haul	VILLE 16420 Brigneril

A l'attention de Monsieur JEAN-MARIE DROUAUD, Commissaire-Enquêteur

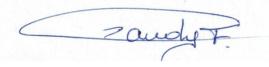
Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

J'ai l'honneur de vous faire part de ma totale opposition au projet de 3 éoliennes de 200 m sur le site du BREUIL d'Ambernac. En effet, je refuse :

- •la destruction du Patrimoine Rural, en contradiction avec la Charte Paysagère du Pays de Charente-Limousine •la négation de l'identité rurale, identité confirmée par l'arrêt CAA Bordeaux 19BX02187 validant le refus du projet sur St-Laurent, dont l'aire rapprochée englobe 80% de la ZIP WPD Ambernac
- •la différence d'échelle entre les machines de 200 m et la vallée de la Charente, à 1400 m de l'éolienne E1.
- •la non-inscription du projet sur le PLUI de la CDC de l'ex-Confolentais
- •la destruction des espèces protégées, (loutre, genette, taupe, hérisson, campagnol amphibie), dont l'existence n'est pas reconnue par le bureau d'étude ENCI
- la destruction et les menaces sur la faune volante : chauves-souris, grue cendrée, cigogne noire, courlis
- des études environnementales de complaisance
- •la destruction de 370 m2 de Zone Humide, à l'emplacement de 2 éoliennes
- •le défrichement de 240 m2 de la ZNIEFF «Prairies et Tourbière des Broussilles »
- •la dévalorisation du patrimoine immobilier
- •les nuisances : bruit des pales, courants vagabonds nocifs au cheptel
- •l'atteinte potentielle aux sources : les circulations d'eaux souterraines seront perturbées par les excavations, des sources peuvent s'assécher, des terrains agricoles également. Aucune étude hydrogéologique n'a été faite.
- •une masse de 2000 tonnes de béton ferraillé dans le sol agricole, génératrice de pollution aux métaux lourds
- •les tonnes d'aimants permanents dans la nacelle, hautement polluants en cas d'incendie
- •la provision de démantèlement insuffisante : 86 000 € alors que le coût normal est de 450 000 €.

Autre:

Fait à Saulyoud le Cols 123	Signature
-----------------------------	-----------



Sujet: [INTERNET]
De: Marcel Puygrenier <marcel.puygrenier@gmail.com></marcel.puygrenier@gmail.com>
Date: 11/03/2023 12:35
Pour: pref-eolien-ambernac@charente.gouv.fr
Bonjour,
Veuillez trouver en pièce-jointe les observations de Madame Marie José Bouriau.
Avec tous mes remerciements
Marcel Puygrenier

Observations Marie José Bouriau.pdf

─Pièces jointes : —

30 octets

NOM BOURIAU	Prénom Marie Jose	
	VILLE 16420 Brigue	

A l'attention de Monsieur JEAN-MARIE DROUAUD, Commissaire-Enquêteur

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

J'ai l'honneur de vous faire part de ma totale opposition au projet de 3 éoliennes de 200 m sur le site du BREUIL d'Ambernac. En effet, je refuse :

- •la destruction du Patrimoine Rural, en contradiction avec la Charte Paysagère du Pays de Charente-Limousine •la négation de l'identité rurale, identité confirmée par l'arrêt CAA Bordeaux 19BX02187 validant le refus du projet sur St-Laurent, dont l'aire rapprochée englobe 80% de la ZIP WPD Ambernac
- la différence d'échelle entre les machines de 200 m et la vallée de la Charente, à 1400 m de l'éolienne E1.
- •la non-inscription du projet sur le PLUI de la CDC de l'ex-Confolentais
- •la destruction des espèces protégées, (loutre, genette, taupe, hérisson, campagnol amphibie), dont l'existence n'est pas reconnue par le bureau d'étude ENCI
- la destruction et les menaces sur la faune volante : chauves-souris, grue cendrée, cigogne noire, courlis
- des études environnementales de complaisance
- •la destruction de 370 m2 de Zone Humide, à l'emplacement de 2 éoliennes
- •le défrichement de 240 m2 de la ZNIEFF «Prairies et Tourbière des Broussilles »
- •la dévalorisation du patrimoine immobilier
- •les nuisances : bruit des pales, courants vagabonds nocifs au cheptel
- •l'atteinte potentielle aux sources : les circulations d'eaux souterraines seront perturbées par les excavations, des sources peuvent s'assécher, des terrains agricoles également. Aucune étude hydrogéologique n'a été faite.
- •une masse de 2000 tonnes de béton ferraillé dans le sol agricole, génératrice de pollution aux métaux lourds
- •les tonnes d'aimants permanents dans la nacelle, hautement polluants en cas d'incendie
- •la provision de démantèlement insuffisante : 86 000 € alors que le coût normal est de 450 000 €.

Autre:

Fait à Briquein le 10/Mous 23 Signature

Sujet: [INTERNET] Observations enquête publique Ambernac De: Marcel Puygrenier <marcel.puygrenier@gmail.com></marcel.puygrenier@gmail.com>
Date: 11/03/2023 12:39
Pour: pref-eolien-ambernac@charente.gouv.fr
Bonjour,
Veuillez trouver en pièce-jointe les observations de Madame Hilda Gillis.
Avec tous mes remerciements
Marcel Puygrenier
Pièces jointes :

Observations Hilda Gillis.pdf

30 octets

мом6.1	Nis	Prénom	Hilda	
ADRESSE. Cher	Jaranshi	VILLE	16420	ST-drustpohe

A l'attention de Monsieur JEAN-MARIE DROUAUD, Commissaire-Enquêteur

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

J'ai l'honneur de vous faire part de ma totale opposition au projet de 3 éoliennes de 200 m sur le site du BREUIL d'Ambernac. En effet, je refuse :

- •la destruction du Patrimoine Rural, en contradiction avec la Charte Paysagère du Pays de Charente-Limousine •la négation de l'identité rurale, identité confirmée par l'arrêt CAA Bordeaux 19BX02187 validant le refus du projet sur St-Laurent, dont l'aire rapprochée englobe 80% de la ZIP WPD Ambernac
- •la différence d'échelle entre les machines de 200 m et la vallée de la Charente, à 1400 m de l'éolienne E1.
- •la non-inscription du projet sur le PLUI de la CDC de l'ex-Confolentais
- la destruction des espèces protégées, (loutre, genette, taupe, hérisson, campagnol amphibie), dont l'existence n'est pas reconnue par le bureau d'étude ENCI
- la destruction et les menaces sur la faune volante : chauves-souris, grue cendrée, cigogne noire, courlis
- des études environnementales de complaisance
- •la destruction de 370 m2 de Zone Humide, à l'emplacement de 2 éoliennes
- •le défrichement de 240 m2 de la ZNIEFF «Prairies et Tourbière des Broussilles »
- •la dévalorisation du patrimoine immobilier
- •les nuisances : bruit des pales, courants vagabonds nocifs au cheptel
- •l'atteinte potentielle aux sources : les circulations d'eaux souterraines seront perturbées par les excavations, des sources peuvent s'assécher, des terrains agricoles également. Aucune étude hydrogéologique n'a été faite.
- •une masse de 2000 tonnes de béton ferraillé dans le sol agricole, génératrice de pollution aux métaux lourds
- •les tonnes d'aimants permanents dans la nacelle, hautement polluants en cas d'incendie
- •la provision de démantèlement insuffisante : 86 000 € alors que le coût normal est de 450 000 €.

Autre:

Fait à ST-Christophe le 10/03/93 Signature H. Gellis Van Roundonde

Sujet : [INTERNET] Observations projet éolien d'Ambernac
De: Marcel Puygrenier < marcel.puygrenier@gmail.com >
Date: 11/03/2023 12:41
Pour: pref-eolien-ambernac@charente.gouv.fr
Bonjour,
Veuillez trouver en pièce-jointe les observations de Monsieur Michel Gaudy.
Avec tous mes remerciements
Marcel Puygrenier
Pièces jointes :

Observations Michel Gaudy.pdf

30 octets

NOM. Bandy		Prénom	Hiche	<i>l</i>	
ADRESSE2.4	Bussievreix	VILLE:	16 920	Brique	il

A l'attention de Monsieur JEAN-MARIE DROUAUD, Commissaire-Enquêteur

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

J'ai l'honneur de vous faire part de ma totale opposition au projet de 3 éoliennes de 200 m sur le site du BREUIL d'Ambernac. En effet, je refuse :

- •la destruction du Patrimoine Rural, en contradiction avec la Charte Paysagère du Pays de Charente-Limousine •la négation de l'identité rurale, identité confirmée par l'arrêt CAA Bordeaux 19BX02187 validant le refus du projet sur St-Laurent, dont l'aire rapprochée englobe 80% de la ZIP WPD Ambernac
- la différence d'échelle entre les machines de 200 m et la vallée de la Charente, à 1400 m de l'éolienne E1.
- •la non-inscription du projet sur le PLUI de la CDC de l'ex-Confolentais
- •la destruction des espèces protégées, (loutre, genette, taupe, hérisson, campagnol amphibie), dont l'existence n'est pas reconnue par le bureau d'étude ENCI
- la destruction et les menaces sur la faune volante : chauves-souris, grue cendrée, cigogne noire, courlis
- des études environnementales de complaisance
- •la destruction de 370 m2 de Zone Humide, à l'emplacement de 2 éoliennes
- •le défrichement de 240 m2 de la ZNIEFF «Prairies et Tourbière des Broussilles »
- •la dévalorisation du patrimoine immobilier
- •les nuisances : bruit des pales, courants vagabonds nocifs au cheptel
- •l'atteinte potentielle aux sources : les circulations d'eaux souterraines seront perturbées par les excavations, des sources peuvent s'assécher, des terrains agricoles également. Aucune étude hydrogéologique n'a été faite.
- •une masse de 2000 tonnes de béton ferraillé dans le sol agricole, génératrice de pollution aux métaux lourds
- •les tonnes d'aimants permanents dans la nacelle, hautement polluants en cas d'incendie
- •la provision de démantèlement insuffisante : 86 000 € alors que le coût normal est de 450 000 €.

Autre:

Fait à Brigneul le 10 Mars Signature Mars

Sujet: [INTERNET] Observations projet éolien Ambernac De: Marcel Puygrenier <marcel.puygrenier@gmail.com></marcel.puygrenier@gmail.com>
Date: 11/03/2023 12:44
Pour: pref-eolien-ambernac@charente.gouv.fr
Bonjour,
Veuillez trouver en pièce-jointe les observations de Madame Annie Nadeau.
Avec tous mes remerciements
Marcel Puygrenier

Observations Annie Nadeau.pdf

Pièces jointes :

30 octets

NOM NADEAU MON	Prénom
ADRESSE M Bd Bd Air	VILLE LIGOGES

A l'attention de Monsieur JEAN-MARIE DROUAUD, Commissaire-Enquêteur

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

J'ai l'honneur de vous faire part de ma totale opposition au projet de 3 éoliennes de 200 m sur le site du BREUIL d'Ambernac. En effet, je refuse :

- •la destruction du Patrimoine Rural, en contradiction avec la Charte Paysagère du Pays de Charente-Limousine •la négation de l'identité rurale, identité confirmée par l'arrêt CAA Bordeaux 19BX02187 validant le refus du projet sur St-Laurent, dont l'aire rapprochée englobe 80% de la ZIP WPD Ambernac
- la différence d'échelle entre les machines de 200 m et la vallée de la Charente, à 1400 m de l'éolienne E1.
- •la non-inscription du projet sur le PLUI de la CDC de l'ex-Confolentais
- •la destruction des espèces protégées, (loutre, genette, taupe, hérisson, campagnol amphibie), dont l'existence n'est pas reconnue par le bureau d'étude ENCI
- la destruction et les menaces sur la faune volante : chauves-souris, grue cendrée, cigogne noire, courlis
- des études environnementales de complaisance
- •la destruction de 370 m2 de Zone Humide, à l'emplacement de 2 éoliennes
- •le défrichement de 240 m2 de la ZNIEFF «Prairies et Tourbière des Broussilles »
- •la dévalorisation du patrimoine immobilier
- •les nuisances : bruit des pales, courants vagabonds nocifs au cheptel
- •l'atteinte potentielle aux sources : les circulations d'eaux souterraines seront perturbées par les excavations, des sources peuvent s'assécher, des terrains agricoles également. Aucune étude hydrogéologique n'a été faite.
- •une masse de 2000 tonnes de béton ferraillé dans le sol agricole, génératrice de pollution aux métaux lourds
- •les tonnes d'aimants permanents dans la nacelle, hautement polluants en cas d'incendie
- •la provision de démantèlement insuffisante : 86 000 € alors que le coût normal est de 450 000 €.

Autre:

Fait à Luirogs le 10 Mars Signature Marcol

Sujet : [INTERNET] Observations Projet éolien Ambernac
De: Marcel Puygrenier < marcel.puygrenier@gmail.com >
Date: 11/03/2023 12:47
Pour: pref-eolien-ambernac@charente.gouv.fr
Bonjour,
Veuillez trouver en pièce-jointe les observations de Madame Priscilla Banns.
Avec tous mes remerciements
Avec tous mes remercialments
Marcel Puygrenier
Pièces jointes :

Observations Priscilla Banns.pdf

30 octets

NOM (DINNS	Prénom Priscille
ADRESSE 3 Bachellaire	VILLE 16420 Saulgory

A l'attention de Monsieur JEAN-MARIE DROUAUD, Commissaire-Enquêteur

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

J'ai l'honneur de vous faire part de ma totale opposition au projet de 3 éoliennes de 200 m sur le site du BREUIL d'Ambernac. En effet, je refuse :

- •la destruction du Patrimoine Rural, en contradiction avec la Charte Paysagère du Pays de Charente-Limousine •la négation de l'identité rurale, identité confirmée par l'arrêt CAA Bordeaux 19BX02187 validant le refus du projet sur St-Laurent, dont l'aire rapprochée englobe 80% de la ZIP WPD Ambernac
- la différence d'échelle entre les machines de 200 m et la vallée de la Charente, à 1400 m de l'éolienne E1.
- •la non-inscription du projet sur le PLUI de la CDC de l'ex-Confolentais
- la destruction des espèces protégées, (loutre, genette, taupe, hérisson, campagnol amphibie), dont l'existence n'est pas reconnue par le bureau d'étude ENCI
- la destruction et les menaces sur la faune volante : chauves-souris, grue cendrée, cigogne noire, courlis
- des études environnementales de complaisance
- •la destruction de 370 m2 de Zone Humide, à l'emplacement de 2 éoliennes
- •le défrichement de 240 m2 de la ZNIEFF «Prairies et Tourbière des Broussilles »
- •la dévalorisation du patrimoine immobilier
- •les nuisances : bruit des pales, courants vagabonds nocifs au cheptel
- •l'atteinte potentielle aux sources : les circulations d'eaux souterraines seront perturbées par les excavations, des sources peuvent s'assécher, des terrains agricoles également. Aucune étude hydrogéologique n'a été faite.
- •une masse de 2000 tonnes de béton ferraillé dans le sol agricole, génératrice de pollution aux métaux lourds
- •les tonnes d'aimants permanents dans la nacelle, hautement polluants en cas d'incendie
- •la provision de démantèlement insuffisante : 86 000 € alors que le coût normal est de 450 000 €.

Autre:

Fait à Sulvour ... le. 1.3.1.7.5 Signature....

Sujet: [INTERNET] Rejet du projet éolien WPD Ambernac

De: Charlotte PREUDHOMME <charlottepreudhomme@hotmail.fr>

Date: 11/03/2023 13:17

Pour: "pref-eolien-ambernac@charente.gouv.fr" < pref-eolien-ambernac@charente.gouv.fr>

Par ce mail je fais suite à l'enquête publique pour exprimer mon opposition au projet éolien WPD sur la commune d'Ambernac. En effet, ma famille est originaire de l'Allemandie depuis toujours. Mes grands-parents âgés tous deux de 93 et 95 ans résident à l'Allemandie et ma mère est installée également dans ce village depuis sa retraite. Elle a réhabilité la maison familiale, maison qui a vu naître mon grand père. Ma fille représente la sixième génération à habiter ces murs. Je viens en vacances dans ce bocage charentais depuis toujours et j'aime venir m'y ressourcer. Je connais chaque bois, chaque pré, chaque ruisseaux de ce patrimoine. Depuis 9 ans ma fille m'accompagne dans ces explorations et contemplations. D'un point de vue historique et personnel, cet écrin de verdure représente la mémoire du passé. C'est dans cet environnement que mon grand père et d'autres hommes ont vécu la barbarie nazi durant la seconde guerre mondiale. Ces champs, ces prés sont des lieux mémoriaux, des sanctuaires qui doivent être respectés, protégés et non piétinés et ravagés par des pelleteuses.

Nous avons du mal et beaucoup de tristesse à imaginer une modification de notre paysage charentais par l'implantation de géants à vent telles que les éoliennes. En effet, les éoliennes sont gigantesques et l'impact visuel et sonore semblent minimisés dans le dossier. Les hameaux et villages aux alentours seront complètement cernés et écrasés par ces infrastructures surdimensionnées et complètement en désaccord avec l'éco système et la typicité des villages charentais.

D'ailleurs dans le dossier de WPD, les impacts sur la faune et l'éco système sont tout simplement occultés. Les espèces protégées comme la loutre, la genette ou le hérisson ne sont pas pris en compte. Je suis contre la destruction de la biodiversité dans cette zone si spécifique qui contient de nombreuses zones humides, des étangs, des ruisseaux, des sources et une rivière. Lors de nos ballades avec ma fille, en février, nous avons d'ailleurs pu observer l'arrivée des grues dans cette zone. Avec l'implantation de ces éoliennes ce spectacle ne sera plus possible. Comment éduquer nos enfants à l'étude des espèces animales s'ils ne peuvent plus les contempler et les observer dans leur milieu naturel? Nous vivons actuellement dans une société dans laquelle les questions écologiques et environnementales sont primordiales, où la préservation des espèces devient un enjeu urgent, alors comment pouvons nous cautionner la destruction par l'homme de ce milieu naturel? Pour toutes ces raisons, je suis résolument contre le projet d'implantation de ces éoliennes par WPD.

En espérant que l'avis des citoyens soit enfin entendu et respecté ! Bien cordialement

Charlotte Preudhomme

Envoyé de mon iPhone